

VILLE DE NEW YORK - BUREAU DE LA GESTION ET DU BUDGET (OFFICE OF MANAGEMENT AND BUDGET) PROGRAMME DE SUBVENTIONS GLOBALES POUR LE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET LA REPRISE SUR SINISTRE

AVIS D'INTENTION DE DEMANDE DE DÉBLOCAGE DE FONDS

Bureau de la gestion et du budget de la mairie de New York (NYC OMB)
255 Greenwich Street, 8^{ème} étage
New York, NY 10007
(212) 788-6130

Le ou aux alentours du 30 décembre 2024, la ville de New York (« la ville ») soumettra, au ministère américain du Logement et du Développement urbain (U.S. Department of Housing and Urban Development), une demande pour le déblocage de fonds de subventions globales pour le développement communautaire et la reprise sur sinistre (CDBG-DR) autorisés en vertu de la loi sur le développement communautaire de 1974 (Community Development Act), telle que modifiée, et de la loi sur les crédits permanents (Continuing Appropriations Act) de 2023 (Public Law 117-180), pour entreprendre un projet connu sous le nom d'infrastructure verte NYCHA dans le but de gérer le ruissellement des eaux de pluie dans dix-sept (17) complexes appartenant à l'Autorité du logement de la ville de New York (New York City Housing Authority) (« NYCHA »). Les fonds seront demandés pour trois (3) de ces sites (sites GI) :

1. Appartements Ocean Hill
2. Stuyvesant Gardens I
3. Stuyvesant Gardens II

Ces trois (3) sites font également partie de l'initiative de préservation de la NYCHA : Programme « Ensemble, pour un logement abordable et permanent » (Permanent Affordability Housing Together) (« PACT »). Par le biais du PACT, la NYCHA a l'intention de soumettre des demandes au ministère américain du Logement et du Développement urbain (« HUD ») pour la cession de logements sociaux, comprenant les appartements Ocean Hill et Stuyvesant Gardens I et II, conformément à la section 18 de la loi américaine sur le logement de 1937 telle que modifiée et aux règlements d'application au 24 C.F.R. Partie 970 (« Section 18 »), la démonstration d'aide à la location (« RAD ») créée par la loi sur les crédits consolidés et permanents (Consolidated and Further Continuing Appropriations Act) de 2012 (Droit public 112-55) et l'avis H 2019-09 PIH 2019-23 correspondant (5 septembre 2019). La ville de New York, agissant par l'intermédiaire du Département de la préservation et du développement du logement (Department of Housing Preservation & Development) de la ville de New York (« NYC HDP »), agit en tant qu'entité responsable (« RE ») de la NYCHA conformément à la loi nationale sur la politique environnementale (National Environmental Policy Act) (« NEPA ») 24 C.F.R. Partie 58. L'approbation de la cession et de la conversion des logements sociaux facilitera le programme PACT ainsi que la réhabilitation et la préservation de logements tels que les logements subventionnés à long terme basés sur des projets relevant de la section 8. La NYCHA cédera les (3) sites par le biais d'un bail foncier à Bed Stuy Collective LLC, une entité conjointe composée de Kalel Companies et de Dantes Partners. Un avis public indépendant est disponible pour examen et pour émettre des commentaires sur le projet PACT sur le site internet du HDP : <https://www.nyc.gov/site/hpd/services-and-information/environmental-review.page>.

La ville propose d'attribuer 3 502 998,48\$ de fond CDBG-DR à la NYCHA, qui recrutera un entrepreneur pour installer des infrastructures vertes sur les sites GI dans le cadre du projet

d'infrastructure verte de la NYCHA. Les sites GI comprendront un total de quatre (4) biens. Il s'agit notamment de chambres de rétention souterraines à libération lente, qui stockeront temporairement l'eau de pluie sous terre, puis la rejetteront lentement dans les égouts unitaires une fois la tempête passée et la capacité rétablie. Ainsi que des chambres de rétention, conçues pour recueillir l'eau de pluie et la canaliser vers les aquifères souterrains naturels.

Les procédures d'infrastructure verte de ce projet sont toutes situées dans des parkings ou d'autres espaces ouverts sur les propriétés de la NYCHA. Des travaux d'excavation sont nécessaires pour installer des chambres souterraines et reconstruire les puits et les structures de régulation des sorties reconnectés aux conduites d'égout existantes. Une fois l'installation et la reconstruction terminées, la zone sera remblayée, reconstruite et restaurée dans son état préexistant. Les éléments situés au niveau du sol ou au-dessus du niveau du sol seront remplacés en nature. Pour chaque procédure d'infrastructure verte, la capacité des égouts est fixe.

Les adresses principales des sites GI sont les suivantes :

Appartements Ocean Hill — 30 boulevard Mother Gaston, Brooklyn, NY 11233
Stuyvesant Gardens I — 835 Gates Avenue, Brooklyn, New York 11221
Stuyvesant Gardens II — 150 boulevard Malcolm X, Brooklyn, New York 11221

Les activités proposées sont catégoriquement exclues en vertu de la réglementation du HUD au 24 CFR, partie 58, des exigences de la loi nationale sur la politique environnementale (National Environmental Policy Act) (NEPA). Un dossier d'examen environnemental (ERR) qui documente les objectifs environnementaux de ce projet sera mis à la disposition du public pour examen, par voie électronique ou par le service postal américain (U.S. mail). Veuillez envoyer votre demande par service postal américain à Julie Freeman, directrice adjointe principale, Bureau de la gestion et du budget de la ville de New York, au 255 Greenwich Street, 8ème étage, New York, NY 10007, ou par e-mail à CDBGComments@omb.nyc.gov.

COMMENTAIRES PUBLICS

Tout individu, groupe ou agence peut soumettre des commentaires écrits sur l'ERR au Bureau de la gestion et du budget de la ville de New York (NYC OMB) à l'adresse ci-dessus ou par e-mail à CDBGComments@omb.nyc.gov. Tous les commentaires reçus avant le 27 décembre 2024 seront pris en compte par le Bureau de la gestion et du budget de la ville de New York (NYC OMB) avant d'autoriser le dépôt d'une demande de déblocage de fonds.

CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE

Le Bureau de gestion et du budget de la ville de New York (NYC OMB) certifie au HUD que la ville et Julie Freeman, en sa qualité de responsable de la certification du programme CDBG-DR de la ville, consentent à accepter la juridiction des tribunaux fédéraux si une action est intentée pour faire respecter les responsabilités liées au processus d'évaluation environnementale et que ces responsabilités ont été respectées. L'approbation de la certification par le HUD répond à ses responsabilités en vertu de la NEPA et des lois et autorités connexes, et permet à la ville d'utiliser les fonds du programme CDBG-DR.

OPPOSITIONS AU DÉBLOCAGE DE FONDS

Le HUD acceptera les oppositions à son déblocage de fonds et à la certification du NYC OMB pendant une période de quinze jours suivant la date de dépôt prévue ou la réception effective de la demande (selon la plus tardive des deux) uniquement si elles sont fondées sur l'une des raisons suivantes : (a) la certification n'a pas été exécutée par le responsable de la certification du NYC OMB, (b) le NYC OMB a omis une étape ou n'a pas pris de décision ou de constatation requise par la réglementation du HUD au 24 CFR partie 58, (c) le bénéficiaire de la subvention ou d'autres participants au processus de développement a/ont engagé des fonds, engagé des coûts ou entrepris des activités non autorisées par le 24 CFR partie 58 avant l'approbation d'un déblocage de fonds par le HUD, ou (d) une autre agence fédérale agissant conformément au 40 CFR partie 1504 a soumis une constatation écrite selon laquelle le projet n'est pas satisfaisant du point de vue de la qualité environnementale. Les oppositions doivent être préparées et soumises conformément aux procédures requises (24 CFR partie 58, Sec. 58.76) et doivent être adressées à CPDRROFNyc@hud.gov. Les opposants potentiels doivent contacter le HUD pour vérifier la date du dernier jour de la période d'opposition.

Ville de New York : Eric Adams, Maire
 Jacques Jiha, Ph.D., directeur, OMB de New York
 Julie Freeman, responsable de la certification, OMB de New York

Date : 19 décembre 2024